

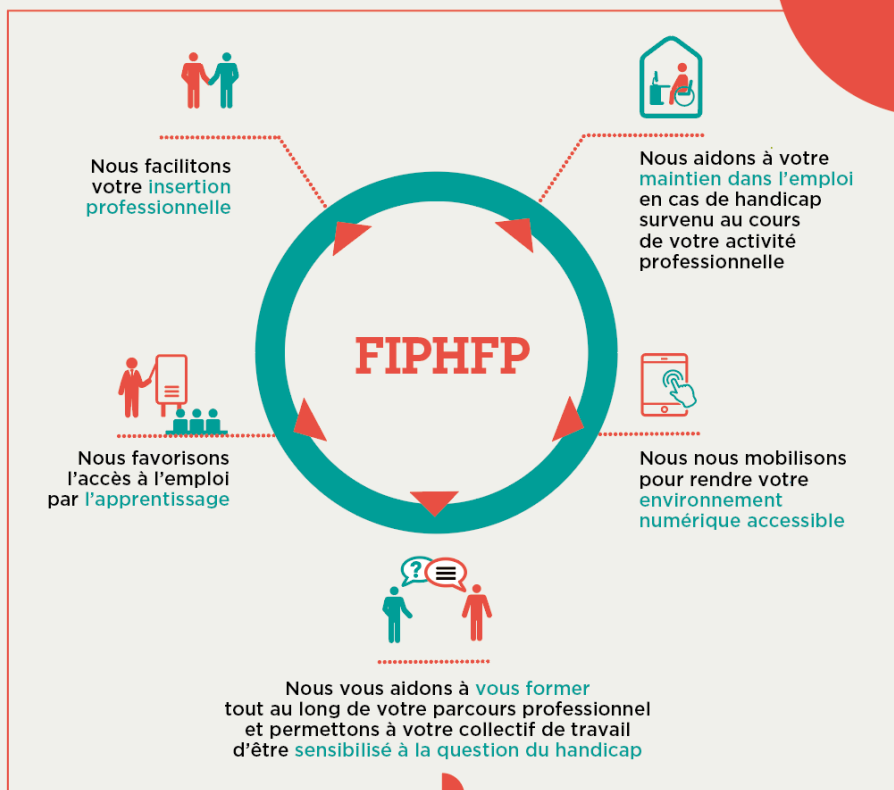


FONDS POUR  
L'INSERTION DES  
PERSONNES  
HANDICAPÉES  
**DANS LA FONCTION  
PUBLIQUE** \_\_\_\_\_



## LE FIPHFP ABORDE PLUS QUE JAMAIS LA QUESTION DU HANDICAP DANS UNE APPROCHE COLLECTIVE :

- ▶ Nous garantissons à tout agent de la Fonction publique, un accompagnement dans la compensation des conséquences du handicap sur l'ensemble de sa carrière lui permettant d'évoluer dans sa vie professionnelle sans discrimination ;
- ▶ Nous portons les enjeux au plus près des territoires et des employeurs publics, des trois Fonctions publiques, en animant le réseau des acteurs locaux pour faire partager les bonnes pratiques et renforcer la fluidité entre ces derniers ;
- ▶ Nous veillons à une structuration de la politique handicap et un portage pérenne de celle-ci auprès des employeurs publics, en privilégiant le conventionnement avec ces derniers.



Retrouvez toutes les informations sur :

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

## QU'EST-CE QUE LE FIPHFP ?

Acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique, le FIPHFP relève les défis sociétaux posés par la loi du 11 février 2005 en apportant des réponses concrètes et efficaces dans le champ de l'insertion et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Il collecte les contributions des structures publiques employant au moins 20 équivalents temps plein (ETP) et qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6% de personnes en situation de handicap. L'emploi des travailleurs handicapés est une obligation légale dans le secteur privé et dans le secteur public depuis 1987 (art L-323-1 du Code du Travail).

Le FIPHFP finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques :



Fonction publique  
d'Etat



Fonction publique  
Territoriale



Fonction publique  
Hospitalière

Le FIPHFP intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité numérique.



Retrouvez nous sur :  
<http://www.fiphfp.fr>



@FIPHFP



@FIPHFP



FIPHFP



La gestion administrative du FIPHFP est assurée  
par la Caisse des Dépôts